

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2022

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur Patrick LEVET, le Maire, et en présence de Monsieur Robert MAS journaliste au journal « Le progrès ».

Présents : Patrick LEVET – Catherine FLAMAND - Pascal PERREAUD – Renée ANDRE – Cathy CARON – Guy LABRANCHE – Emmanuel GRANGE – Anne CHAURAND – Ramazan KARA – Daniel CROISY – Christiane JOSSERAND - Gabriel SUCHET.

Absents : Laurent FELIX – Audrey MARIE – Joëlle BAMPA

Pouvoir : pouvoir donné à Pascal PERREAUD par Joëlle BAMPA

Date de la convocation : 22/03/2022

Secrétaire de séance : Catherine FLAMAND

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu de séance. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et informe que plusieurs délibérations doivent être prises.

DELIBERATIONS

- **Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de Compensation 2022**

Monsieur le maire informe dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, que le Conseil communautaire a délibéré le 1^{er} juillet 2019 sur la création d'un fonds de solidarité de 100 000 € à l'attention des communes rurales et communes rurales accessibles de moins de 1 000 habitants.

Chaque année, les communes éligibles doivent donc délibérer pour accepter le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation. Le montant par commune est acté dans une délibération du Conseil communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : que la commune de SAINT JUST se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 3 293 euros et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation de 94 226.37 Euros délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 7 février 2022.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

- **BUDGET Primitif 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le vote du budget 2022 sera reporté à l'occasion d'un Conseil exceptionnel le 14/04/2022.

Le Compte de gestion 2021 a été accepté par concordance exacte avec le Compte administratif de la Commune ce jeudi 31 mars 2022.

- **Versement IFSE et CIA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2016 une délibération avait été votée quant à l'attribution du IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Individuel) pour tous les agents employés par la commune pour les cadres d'emploi suivants : rédacteur, adjoint administratif, ATSEM, adjoint technique et adjoint d'animation. Karine ANDRE étant sous un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) n'entre pas dans ce cadre. Monsieur le Maire propose donc de compenser par des bons cadeau.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

- **Bons vacances**

Dans le cadre du CCAS, Madame ANDRE propose de mettre en place des bons vacances à destination des enfants (jusqu'à 14 ans) de la commune de Saint-Just afin de leur permettre de faire des activités de loisirs au travers de stage sportif, culturel, musical, etc.

Conditions proposées :

- 4 Euros / jour pour une durée de 15 jours maximum pour l'année
- Présentation de la facture par les parents
- Prestation uniquement pour les habitants/parents de Saint Just

VOTE : CONTRE 1

ABSTENTION 1

POUR 11

LE MAIRE

Monsieur le Maire informe les faits suivants concernant :

- **les secrétaires attitrées de la mairie :**

- Madame BOURGEOIS Francine part à la retraite à compter du 1^{er} avril 2022.
- Madame ANDRE Corinne est en arrêt maladie jusqu'au 31/05/2022 et doit rencontrer un expert médical.

- **Les secrétaires remplaçantes :**

- Karine ANDRE termine son contrat PEC le 31/05/2022

Une proposition de contrat de 30 heures lui a été faite par la commune en vue d'une titularisation.

- Morgane RIGONNET termine son contrat le 08/05/2022

Une proposition de contrat de 33,50 heures lui a été faite par la commune en vue d'une titularisation.

Une répartition des tâches leur a également été attribuée.

Réponse souhaitée dernière semaine d'avril.

TRAVAUX

- **Convention Agence Départementale Ingénierie**

Suite au projet d'extension pour le local vestiaire au stade de foot, une adhésion a été faite auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie afin d'être assisté dans l'étude de ce projet. Madame FLAMAND informe les membres du Conseil qu'une convention a été proposée par l'Agence avec différentes prestations en cohérence avec le projet.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

- **Travaux enfouissement des réseaux**

Madame FLAMAND informe que les travaux d'enfouissement des réseaux chemin de l'Ecole sont terminés.

- **Travaux à la mairie**

Le Conseil est informé que les volets de la mairie coté Ouest ont été changé et que l'appartement du dessus est en cours de rénovation (électricité aux normes, peintures en cours et cuisine encastrable sera réalisée par REMA)

- **Travaux voirie**

Il est informé qu'une étude de faisabilité est en cours chemin piéton La Torchère et qu'une étude pour la réfection rue des Lilas est en cours en utilisant le droit de tirage, problème des arbres ;

DIVERS

- Système U a fait une demande d'extension du réseau bus pour desservir la ZA
- Commission Communication : faire connaitre les différentes entreprises présentes sur la commune

**Prochain conseil Municipal prévu le 14 Avril 2022
A 20h à la salle du Conseil**